

M. Jean-Michel BLAY, Maire

Mairie de Pavie
BP 70001
32550 Pavie

Réf. : EDM/CSM-2020-15

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Pavie

A Auch, le 2 mars 2020

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis au Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, pour avis, le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Pavie.

Après examen, le Syndicat mixte relève que cette modification simplifiée comporte beaucoup de points dont la rédaction n'en permet pas une appréhension facile. Davantage de cohérence entre l'organisation de la notice explicative et la partie présentant les éléments de modification simplifiée rendrait déjà plus accessible votre projet. Par ailleurs, les éléments d'explication et les arguments de justification mériteraient un travail plus fin pour sécuriser votre projet. C'est notamment le cas du point trois « modification des documents graphiques » où est évoqué une erreur de conception, quand seule une erreur matérielle peut faire l'objet d'une modification simplifiée. De plus, le dossier n'apporte pas suffisamment d'éléments de démonstration.

L'équipe du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

SYNDICAT MIXTE
DU
SCoT DE GASCOGNE

